



Mairie de Saint Léons

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 juillet 2020

Présent(e)s : Mesdames Aurore RODIER, Muriel SEIGNON ; Messieurs Alain NOEL, Alexis CASTAN, Eric DELMAS, Luc LEPINOIS, François LEROY, Patrick VAILLE, Jean-Michel ARNAL

Absent(e)s : Madame Florence GELY, excusée, qui donne pouvoir à Jean-Michel ARNAL et Monsieur Christophe BLANC, excusé, qui donne pouvoir à Alexis CASTAN.

Les délibérations sont présidées par le Maire Jean-Michel ARNAL

Secrétaire de séance : Muriel SEIGNON

1. Election des délégués et suppléants qui seront appelés à constituer le corps électoral sénatorial.

Pour notre commune on doit élire 1 délégué dans le conseil municipal et 3 suppléants. Les suppléants seront appelés à remplacer le délégué lors de l'élection des sénateurs en cas de refus, de décès, de perte de droits civiques et politiques, d'empêchement ou de cessation des fonctions de conseiller municipal. La désignation du délégué et des suppléants a lieu séparément. Le conseil municipal procède à celle des suppléants aussitôt après l'élection du délégué.

Délégué élu : Jean-Michel ARNAL

Suppléants élus : Alain NOEL, Florence GELY, François LEROY.

2. Présentation et validation de la mission confié à Aveyron Ingénierie en matière d'assainissement.

Cette convention a pour objet de définir les conditions et les modalités de réalisation de la mission confiée par la collectivité à Aveyron Ingénierie afin d'améliorer et optimiser la gestion patrimoniale et les performances du système d'assainissement collectif dont elle a la responsabilité.

Le conseil décide de confier cette mission à Aveyron Ingénierie, et autorise, à l'unanimité, le maire à signer la convention correspondante.

La séance est levée à 21h15.

Vu par nous, Maire de la Commune de Saint Léons,
pour être affiché le 15 juillet 2020

Le Maire, Jean-Michel ARNAL